

Réunion du vendredi 9 Juillet en Mairie

Rendez-vous en Mairie avec Monsieur Jacques Bravo, Maire du 9ème arrondissement.
Monsieur Tchekemian, Directeur de cabinet.

Représentants de l'association : Le Président et un des membres.

Rendez-vous de plus d'une heure, remise d'un dossier complet concernant l'historique du lieu, nos inquiétudes, et nos demandes : **Le Maire s'engage à nous apporter des réponses précises dès le Mardi suivant après avoir contacté les promoteurs.**

Au Mardi 13 juillet nous sommes sans nouvelle de la Mairie. Je relance Monsieur Bravo et son directeur de cabinet par internet mais également à travers un courrier déposé en Mairie le mercredi 14 juillet. A cette occasion je saisis la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris (remise d'un dossier complet) à propos de la jurisprudence Ternon. Cette jurisprudence **permet en effet à toute municipalité d'annuler un permis de construire en cas de faute constatée dans le permis**. Cette jurisprudence évite ainsi de longs mois de procédures et de faire supporter le poids d'erreurs administratives à des administrés.

La Mairie après un long silence et des hésitations refuse d'appliquer cette jurisprudence, craignant, je cite, d'être accusée d'abus de pouvoir (Mairie d'arrondissement par téléphone) et argumentant au niveau de la Mairie de Paris d'une demande tardive de notre part.

Quelques jours plus tard, Monsieur Bravo décide de nous "répondre" personnellement en téléphonant longuement au membre de l'association qui m'accompagnait (!!!).

1/ Il lui explique qu'il a contacté **les avocats** (Silence sur les promoteurs) de la partie adverse et qu'il sont particulièrement confiants.

2/ *Nous demande de bien réfléchir* sur notre action en justice expliquant que le permis précédent, qui est toujours valide, est esthétiquement encore moins réussi. Et qu'en cas de succès de notre action en justice la partie adverse reviendrait à ce projet initial.

3/ *Qu'il est prêt à travailler avec nous pour la réalisation d'une charte de "bonne conduite"* avec les promoteurs (mais que l'action en justice n'aide pas pour s'asseoir autour d'une table de travail).

4/ *Qu'il est ouvert à tout projet culturel ambitieux pour la place Pigalle et le quartier de la Nouvelle Athènes et attend nos propositions.*

Concernant notre demande principale : Achat/location des 3 derniers étages, pas de réponse du tout.

Je réponds en Août à Monsieur Bravo, le remerciant pour l'intérêt porté à notre démarche et le temps consacré à nous répondre, regrette que la jurisprudence Ternon n'ait pas été appliquée et lui redemande des réponses précises.

D'autre part, à la rentrée, suite au conseil de quartier du 12 octobre très tendu et à la suite duquel Monsieur Bravo me reprocha de manière virulente et agressive mes interventions, me prévenant qu'en cas de récurrence il me "ferait sortir", j'envoyais un recommandé très détaillé avec des demandes précises.

Je suis à ce jour toujours en attente d'une réponse précise à ces deux courriers. Sans doute le courrier (ci-joint) adressé à un certain nombre de riverains constitue t-il cette réponse...

